



PàP, le 15 mai 2017

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

## ANSANM ANSANM POU DEFANN JENESS GWADLOUP

La **jeunesse c'est l'avenir** a-t-on coutume d'entendre. En Guadeloupe, c'est aussi un crédo que nous répétons. Elle fait l'écho de nombreux maux, de stigmatisation, de convoitises surtout en période électorale, d'un certain nombre de préjugés qui laissent entendre que les jeunes seraient plus violents, impunis par la justice.

Aujourd'hui les personnels de la **Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)** qui s'occupent d'une frange de cette jeunesse et non des moindre « les délinquants » **lancent un cri d'alerte et de ras le bol**.

En effet, ces enfants et adolescents en situation de délinquance sont avant tout des jeunes en danger et sont parmi les plus en difficulté. Il y a donc un véritable enjeu sociétal à permettre leur accompagnement éducatif, psychologique, social, en articulation avec la dimension judicaire dans les meilleures conditions et avec les moyens adaptés à leurs besoins.

Or, la politique éducative conduite par la DTPJJ (Direction territoriale PJJ) Guadeloupe est en décalage avec les réalités locales (économique, sociale et culturelle), avec les besoins de ces jeunes et les attentes des personnels.

Aujourd'hui, se ne sont plus que la RGPP (révision générale des politiques publiques) et les politiques d'austérité qui engendrent la casse de ce service public d'éducation.

Il y a bien une volonté manifeste de la DTPJJ Guadeloupe de l'entretenir et d'y participer avec ses orientations :

- « Formater » les personnels de ce territoire en annihilant leur professionnalisme, leur capacité d'adaptation, de flexibilité, d'inventivité pour la prise en charge des jeunes (ex : négation de leur charge de travail, non prise en compte d'expérimentation locale...)
- Développer une **politique éducative au rabais** ne permettant plus une prise en charge de qualité pour la jeunesse Guadeloupéenne en difficulté (ex : diminution nombre famille d'accueil, non financement PJM, non remplacement agent en absence longue durée, insuffisance place d'accueil d'urgence et accueils diversifiés, partenariats prioritaires inopérants, augmentation délai prise en charge de situations très dégradées...)

- ▶ Le manque de moyens matériels pour l'exercice des missions (téléphones portables, ordinateurs fonctionnels, véhicules de service, accès internet dans tous les services ...)
- Mettre les personnels et les usagers en situation de danger (ex : les nuits en hébergements ne seront plus doublées, dans le nouvel hébergement collectif au Lamentin. Il est prévu la nuit, un éducateur pour 12 jeunes, alors que les agressions et actes de violences augmentent).
- ➢ Bafouer le droit des personnels (ex : procédure d'évaluation professionnelle-CREP, droit de retrait, l'accès à la médecine du travail et du psychologue des personnels, accès au dossier administratif du personnel, la sécurité et santé au travail, règles du dialogue social...)
- Remettre en cause des acquis et usage locaux des services publics (ex : ouverture des services le mercredi après-midi)

Devant ces attaques contre la jeunesse en difficulté en Guadeloupe et contre les personnels, nous appelons à la grève reconductible à compter du 16 mai 2017 dans tous les services de la PJJ Guadeloupe.

NB: Les organisations syndicales CGTG Guadeloupe, FSU, SUC-SOLIDAIRES, et UGTG apportent leur soutien et leur solidarité aux revendications des personnels PJJ.